



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 30 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusées : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme IDIART Claudine

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme FALXA Odile

Date convocation : 26 avril 2024

Date d'affichage : 26 avril 2024

DECISION N° 3 : APPROBATION DU PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ET DU PLAN DE FINANCEMENT CORRESPONDANT

(Nomenclature 8.8)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de plantation d'arbres dans les deux parcs du bourg ouverts au public en bordure du cours d'eau du Laka et dans un terrain communal au lieu-dit Antzaramendi sur la parcelle D 500. Il est prévu de planter 980 arbres au total, soit 100 arbres au niveau des deux parcs en bordure du Laka et 880 arbres au lieu-dit Antzaramendi dans le cadre de l'opération intitulée Ortzaiztar bat, zuhaitz bat (un ortzaiztar, un arbre).

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été présenté lors de la réunion publique du 06 mars 2024 à laquelle tous les habitants étaient invités.

De plus, Monsieur le Maire précise que la commune bénéficie d'un accompagnement technique de la part de Laborantza Ganbara.

En outre, Monsieur le Maire indique que le montant estimatif du projet s'élève à 31 000 euros HT et que des demandes de subventions seront déposées auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et auprès de tous les autres organismes financeurs.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

| NATURE DES DEPENSES | MONTANT EN HT | RECETTES | MONTANT | % |
|--------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------|-----|
| Accompagnement technique | 2 162 € | Région Nouvelle Aquitaine | 21 700 € | 70% |
| Travaux | 28 838 € | | | |
| | | Autofinancement | 9 300 € | 30% |
| TOTAL | 31 000 € | TOTAL | 31 000 € | |

Monsieur le Maire propose de solliciter le maximum de subventions auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et des autres organismes financeurs.

Où l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de plantation d'arbres dans les deux parcs du bourg et dans le terrain communal situé au lieu-dit Antzaramendi,
- **APPROUVE** le montant des travaux estimé à 31 000 euros HT,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** des subventions auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et des autres organismes financeurs,
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération au budget de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 30 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 06/05/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 06/05/2024